



## Non paiement credit a la consommation

Par **michoco83**, le **30/04/2013** à **12:56**

bonjour,

Voila maintenant trois ans que g fait un credit a la conso a carrefour , g tjr payé mes mensualité sauf depuis l'année derniere ou quelques mois sont revenu impayé en janvier une dame du service recouvrement et me contact en me disant de régularisé mes mensualité de retards et que par la suite nous ferons un ammenagement de mensualité g payé mes aucun appel pour un aménagement et se matin cette même femme me rappel et comme g t en voiture et que je parlé un peu fort elle a raccroché, je la rappel deuxieme fois elle me raccroche au nez et troisieme fois je la rappel, elle me dit qu"elle ne veut plus me parler et que mon dossier par en judiciaire alors je voudrai savoir se que je risque sachant que je suis sans emploi et que je ne percois aucun revenu sauf 120e alloc et que je ne possede rien a mon nom, je vis avec mon chéri mes en union libre alors que va t il se passer pour moi???

Par **amajuris**, le **30/04/2013** à **13:00**

bjr,

suyant le montant de votre dette, l'organisme de crédit peut vous assigner au tribunal pour que vous soyez condamner à payer avec toutes ses conséquences.

je vous conseille d'attendre que votre créancier entame cette procédure sachant que chaque paiement retarde le départ du délai de prescription qui est de 2 ans.

cdt